

<http://snetap-fsu.fr/Etre-detache-et-demander-un-conge.html>



# Etre détaché et demander un congé de formation ou de mobilité

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Congés / Absences -

**?** Questions  
réponses

Date de mise en ligne : dimanche 8 janvier 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Question

Je suis détaché de l'[EN](#), et je sollicite un congé-mobilité pour l'année prochaine. On me dit que ma demande sera traitée par l'[EN](#), puis que l'[EN](#) n'attribue plus de congé-mobilité. L'impasse !!

## Réponse

En effet, le MAP a décidé de n'accorder des congés mobilité ou de formation qu'à ses fonctionnaires. Les détachés de l'EN doivent s'adresser au [MEN](#), c'est à dire au 29ème rectorat, DPE B5, 34 rue de Châteaudun, PARIS.  
Cette disposition prise par le MAP n'est pas pérenne, elle varie chaque année, selon les circonstances budgétaires.